

**GENDER
EQUALITY
SEAL** =



Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau du Sénégal
Dakar, Décembre 2022



Pour un environnement de travail sain

**PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT,
LE HARCÈLEMENT SEXUEL
ET L'ABUS D'AUTORITÉ**

I. Contexte

Les Nations Unies appellent « à une **tolérance zéro** » pour toute forme de harcèlement sur le lieu de travail. Le Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Sénégal s'inscrit dans cet engagement en ne tolérant aucun comportement qui puisse être interprété comme harcèlement sexuel, abus sexuel ou abus d'autorité et a élaboré cette brochure. Celle-ci est destinée à contribuer à l'amélioration d'un environnement pour l'ensemble des employé(e)s, où tout le personnel peut travailler en toute sécurité, dans un lieu exempt de toute hostilité ou menaces.

II. Principes directeurs

Le PNUD reconnaît l'importance de la prévention de toute forme de harcèlement dans le milieu du travail et compte jouer un rôle important et crucial dans cette problématique. En plus d'offrir un environnement sain, il s'agit de protéger tous les employé(e)s sur la base des principes suivants :

- Le respect de l'individu, de son intégrité physique et morale ;
- La tolérance zéro envers toute forme de harcèlement ;
- Le bien-être des employées, leur sécurité et protections.

III. Définitions



1.1. Harcèlement

Toute conduite inappropriée et importune qui pourrait raisonnablement être prévue ou perçue pour causer l'offense ou l'humiliation à l'autre. Le harcèlement inclut les gestes, ou les actions qui tendent à gêner, alarmer, maltraiter, humilier, intimider, déprécier, ou causer l'humiliation ou l'embarras personnel à l'autre et créent un environnement intimidant, hostile ou blessant de travail.

1.2. Harcèlement sexuel

Toute avance sexuelle de quelque nature qu'elle soit, demande de faveur sexuelle, conduite ou geste verbal ou physique à caractère sexuel, ou tout autre comportement à caractère sexuel qui pourrait être perçu comme offense ou humiliation à l'autre.



1.3. Abus d'autorité

L'utilisation inexacte d'une position d'influence, de puissance, ou d'autorité par un individu contre un autre collègue ou le groupe de collègues pour impacter négativement sur les conditions de carrière ou d'emploi en créant un environnement de travail hostile ou blessant.



1.4. Revanche/représailles

Les menaces ou les actes de châtement contre un individu qui soulève des inquiétudes, marques (menace de non-renouvellement d'un contrat, évaluation des performances négative non fondée), un harcèlement continu sous n'importe quelle forme, un traitement discriminatoire ou un manque de considération.



IV. Champ d'application de la politique

Le PNUD s'engage à offrir un environnement de travail où toutes les personnes sont traitées avec respect et dignité. Chaque employé(e) est invité à améliorer l'environnement de travail qui doit être exempt de harcèlement. La présente politique s'applique à tous et à toutes les employé(e)s.

V. La prévention

La prévention du harcèlement est la responsabilité de chaque Personnel du Bureau ainsi que celle du Senior Management.

Il est hautement recommandé au Personnel de :

- Maintenir un environnement harmonieux et sensible au Genre en se comportant d'une manière libre de harcèlement et / ou d'abus d'autorité sexuelle ;
- Se familiariser avec les politiques et procédures du PNUD ;
- Compléter les cours en ligne obligatoires sur le harcèlement sexuel et de l'éthique ;
- Connaître les options et les mécanismes disponibles pour lutter contre le harcèlement ;
- Conserver la discrétion et éviter de lancer/ propager des rumeurs entre les collègues.

Il est hautement recommandé au Management de :

- Communiquer la politique de prévention du harcèlement à tous les membres du personnel ;
- S'assurer que tous les membres du personnel complètent les cours en ligne sur le harcèlement et l'éthique ;
- Veiller à ce que les incidents identifiés comme harcèlement soient dûment pris en compte ;
- Veiller à ce que toutes les actions soient traitées avec une extrême confidentialité et à l'absence de représailles ;
- Veiller à ce que les procédures disciplinaires administratives appropriées soient effectuées indépendamment de la fonction, du titre, de l'ancienneté et de la nature des contrats des personnes impliquées ;
- Établir un plan d'action dont l'objectif est de lutter contre le harcèlement dans le milieu de travail.

VI. Comment agir quand on est victime ou témoin

- a) S'assurer que ces incidents (harcèlement sexuel et abus de l'autorité) sont promptement pris en compte et font l'objet d'un traitement adéquat. Le Personnel est invité à démontrer l'équité, l'impartialité, libre de toute ***intimidation ou du favoritisme.***
- b) Prendre toutes les mesures nécessaires et recourir aux procédures établies pour trouver une solution.

VII. Procédures de plaintes

Tout Personnel du PNUD a le droit de déposer une plainte quelle que soit la nature de son contrat, ancienneté et poste. La plainte peut être anonyme comme elle peut être détaillée, indiquant :



- Le nom de l'auteur, la date et le lieu de l'incident de harcèlement sexuel ;
- Les noms des témoins s'ils/elles existent ;
- Toute preuve matérielle ou documentaire (messages électroniques, lettres, textes ou vocaux, photos etc.) ;
- Un groupe des professionnelles vont analyser les requêtes et procéder aux solutions offertes par le PNUD
- Des nouvelles procédures de plainte et de demande d'informations sur des cas de harcèlement et abus de pouvoir sont maintenant disponible. Il s'agit de:
- Écrivez à UNDPHelpline@expolink.co.uk et demandez un rappel à Expolink ;
- Appeler le +44 121 395 2561 et demandez un rappel, une nouvelle ligne d'assistance externe indépendante du PNUD ouverte 7 jours, 24/24. Veuillez noter qu'il s'agit d'une ligne téléphonique internationale et que votre appel initial sera facturé.

VIII. Sanctions

Toutes les actions menées par les Ressources Humaines seront guidées par les procédures telles qu'inscrites dans le Guide de l'utilisateur des RH, chapitre 1 disponible sur : <https://intranet.undp.org> et la politique du PNUD pour la protection contre les représailles, disponible sur : <https://intranet.undp.org>



IX. Ressources utiles



Voici un certain nombre de ressources conçues pour vous aider à comprendre vos droits et responsabilités et à expliquer comment le PNUD s'attaque au harcèlement sexuel.

► **Contacts**

- **Bureau d'audit et d'enquête du PNUD**
Téléphone: +1 877 557 8685 (aux États-Unis, sans frais)
Email: reportmisconduct@undp.org
- **Bureau d'éthique du PNUD**
Email: ethicsoffice@undp.org
- **Bureau de Sécurité**
Email: charlotte.demars@undp.org
- **Bureau du médiateur**
Téléphone: +1 646 781 4083
Fax: +1 212 906 6281
Email: ombudsmediation@fpombudsman.org
- **Services de conseil et soutien aux victimes**
Téléphone : +49 172 4083 355
Email: petramiczaika@gmail.com

► **Document d'information de l'OIT sur le harcèlement sexuel dans le monde du travail**

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/greports/gender/documents/briefingnote/wcms_740222.pdf

► **Pages de l'ONU sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels**

<https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr>
<https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/tools>
<https://www.unhcr.org/fr/notre-lutte-contre-lexploitation-les-abus-sexuels-et-le-harcèlement-sexuel.html>
<https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/policies>

► **Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) dans la réponse au Covid-19**

https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-04/IASC%20Interim%20Guidance%20on%20COVID-19%20-%20Protection%20from%20Sexual%20Exploitation%20and%20Abuse%20-%28French%29_0.pdf

► **Protection contre l'exploitation et les abus sexuels - ONU Femmes**

<https://www.endvawnow.org/fr/articles/1497-proteccion-contra-la-explotacion-y-el-abuso-sexuales.html>

► **Comment signaler**

<https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/how-report>

► **Volontaires des Nations Unies**

Connaitre ses obligations et ses droits (cours en ligne en anglais sur UNV e-campus)

<https://learning.unv.org/enrol/index.php?id=86>

Manuel des Volontaires Internationaux des Nations Unies

https://www.unv.org/sites/default/files/INTL_COS_FR.pdf